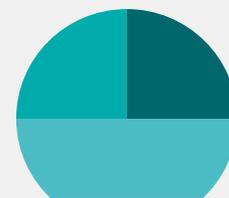


## Actualités OFS



03 Travail et rémunération

Neuchâtel, avril 2021

Enquête suisse sur la population active (ESPA)

# Organisation du travail et aménagement du temps de travail en Suisse et en comparaison européenne 2019

## Résumé

Cette publication traite d'une sélection d'indicateurs sur les conditions de travail et sur l'aménagement du temps de travail en Suisse. En résumé, les conclusions suivantes méritent d'être soulignées: en 2019, une part importante de la population active occupée bénéficiait d'horaires de travail flexibles. Une personne active occupée sur deux pouvait décider elle-même du début et de la fin de sa journée de travail; pour 39,8% des personnes actives occupées, il était très facile d'obtenir des heures de congé à court terme et pour 24,1% de prendre spontanément un ou deux jours de congé. Environ un quart des personnes actives occupées sont astreintes à une certaine flexibilité exigée par les employeurs ou les clients, ce qui veut dire que ces personnes doivent régulièrement adapter leurs horaires de travail ou être disponibles pour travailler pendant leur temps libre. Pour ce qui est de l'autonomie au travail, il convient de mentionner que trois personnes actives occupées sur cinq ont une certaine ou une grande influence autant sur l'ordre d'accomplissement que sur le contenu de leurs tâches.

On observe toutefois des différences notables en fonction de certains critères sociodémographiques ou de la situation professionnelle, et une image très hétérogène ressort également de la comparaison avec les États de l'UE et de l'AELE. D'une manière générale, la Suisse supporte bien la comparaison avec les autres pays européens. Par exemple, les horaires de travail flexibles – en ce qui concerne la possibilité de prendre congé – et l'autonomie au travail sont plus répandus en Suisse. En revanche, la flexibilité exigée (modification des horaires de travail, se rendre disponible pour travailler pendant le temps libre) est un peu plus élevée que dans l'UE.

## 1 Introduction

L'emploi rémunéré et ses différentes formes peuvent avoir une incidence considérable sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée: les conditions de travail, mais aussi l'interface entre le travail et les loisirs, ont un impact sur la qualité de vie des personnes qui ont un emploi. La présente publication aborde certaines de ces questions. Un premier chapitre d'analyse porte sur la flexibilité du temps de travail, d'une part du point de vue des salariés et des indépendants (arrangements de l'horaire de travail et possibilités de prendre des congés spontanés) et, d'autre part, du point de vue des employeurs et des clients (modification du temps de travail et disponibilité pour travailler pendant le temps libre). Le deuxième chapitre d'analyse traite des conditions régnant sur le lieu de travail en ce qui concerne l'enregistrement des heures de travail et l'autonomie au travail. Quant au troisième chapitre d'analyse, il porte sur la durée du trajet entre le domicile et le lieu de travail.

Les analyses sont basées sur le module «Organisation du travail et aménagement du temps de travail» réalisé en 2019 dans le cadre de l'enquête suisse sur la population active (ESPA) et se fondant sur les spécifications de Eurostat<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Les modules ad hoc des enquêtes sur les forces de travail (EFT) européennes servent de source pour les comparaisons européennes. Les données correspondantes pour la Suisse sont identiques aux résultats du module suisse.

## 2 Flexibilité du temps de travail

### La moitié des personnes actives occupées ne décident pas elles-mêmes de leur horaire de travail

En Suisse, en 2019, 14,0% des personnes actives occupées ont pu pleinement déterminer elles-mêmes le début et la fin de leur journée de travail et 36,8% ont pu le faire avec certaines restrictions<sup>2</sup> (cf. G1). Pour la moitié des personnes actives occupées (49,2%), les horaires de travail sont fixés par l'employeur ou le client. Les personnes actives occupées ayant atteint l'âge de la retraite (56,2% peuvent pleinement déterminer elles-mêmes le début et la fin de leur journée de travail), les indépendants (46,4%), les salariés membres de la direction (24,1%) et les personnes actives occupées à temps partiel ayant un taux d'occupation inférieur à 50% (28,4%) bénéficient d'un degré élevé de flexibilité en termes d'horaires de travail. Les personnes ayant fait des études supérieures ont deux fois plus de chances de pouvoir pleinement déterminer le début et la fin de leur journée de travail (17,0% contre 9,5%), et cette forme de temps de travail est plus courante chez les hommes que chez les femmes (15,8% contre 11,9%). En revanche, les horaires de travail des jeunes de 15 à 24 ans (65,8%) et des apprentis (63,5%) ainsi que des personnes n'ayant pas suivi d'enseignement post-obligatoire (72,7%) sont fixés relativement plus souvent par l'employeur ou le client.

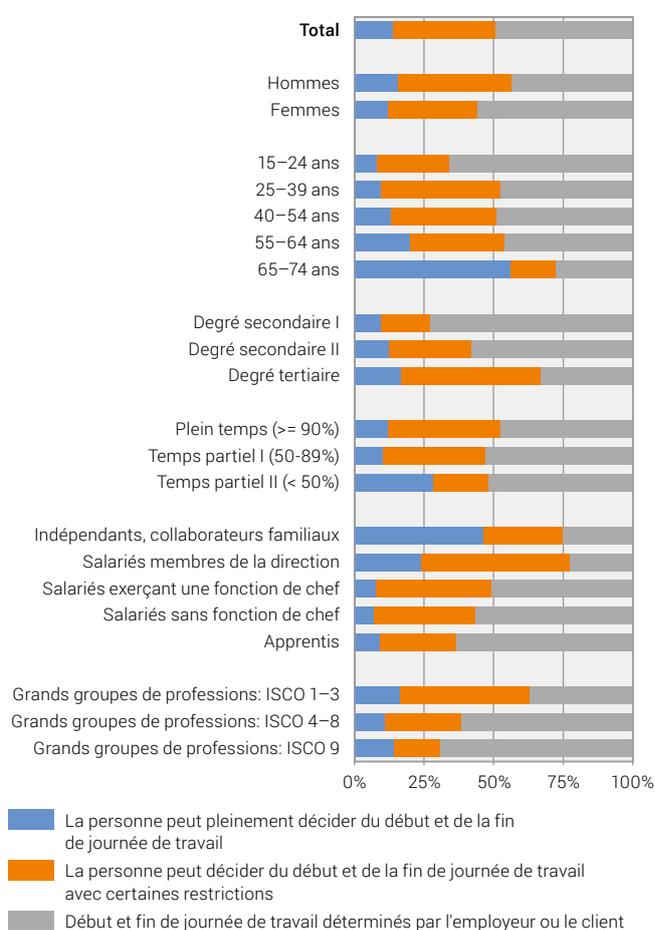
### Horaires de travail très souvent fixes dans les branches de l'hébergement et la restauration ainsi que de la santé humaine et l'action sociale

À raison de plus de 20%, les personnes actives occupées des branches économiques «agriculture et sylviculture» (31,7%), «activités spécialisées, scientifiques et techniques» (25,2%) et «arts, loisirs, ménages privés, autres» (22,2%) ont plus souvent que la moyenne la pleine liberté de déterminer elles-mêmes leur horaire de travail. En revanche, cette part est inférieure à 10% dans l'administration publique, dans la branche «transports et entreposage» ainsi que dans la branche «santé humaine et action sociale» (cf. G2). Cette dernière, ainsi que celle de l'hébergement et la restauration, comptent une très forte proportion de personnes actives occupées dont les horaires de travail sont fixés par l'employeur (72%).

### Arrangements de l'horaire de travail selon différentes caractéristiques<sup>1</sup>, en 2019

En % des personnes actives occupées

G1



<sup>1</sup> grands groupes de professions selon la Nomenclature suisse des professions (CH-ISCO-19):  
 ISCO 1-3: Directeurs, cadres de direction et gérants; professions intellectuelles et scientifiques; professions intermédiaires  
 ISCO 4-8: Employés de type administratif; personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs; agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche; métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat; conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage  
 ISCO 9: Professions élémentaires

Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA), module «Organisation du travail et aménagement du temps de travail»

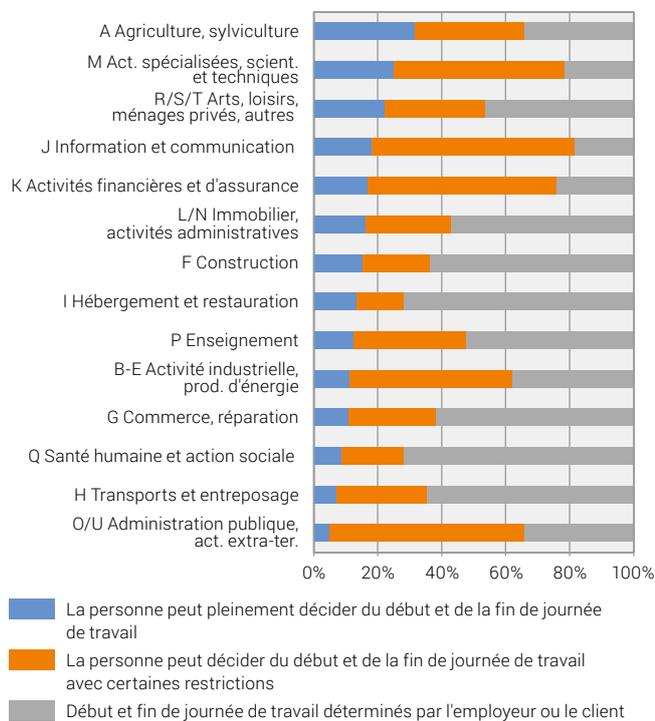
© OFS 2021

<sup>2</sup> En général, les pourcentages se réfèrent au total sans les réponses «ne sait pas»/«pas de réponse».

## Arrangements de l'horaire de travail selon la branche économique<sup>1</sup>, en 2019

En % des personnes actives occupées

G2

<sup>1</sup> selon la Nomenclature générale des activités économiques (NOGA 2008)

Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA), module «Organisation du travail et aménagement du temps de travail»

© OFS 2021

## En Finlande et en Suède, les horaires de travail sont rarement imposés

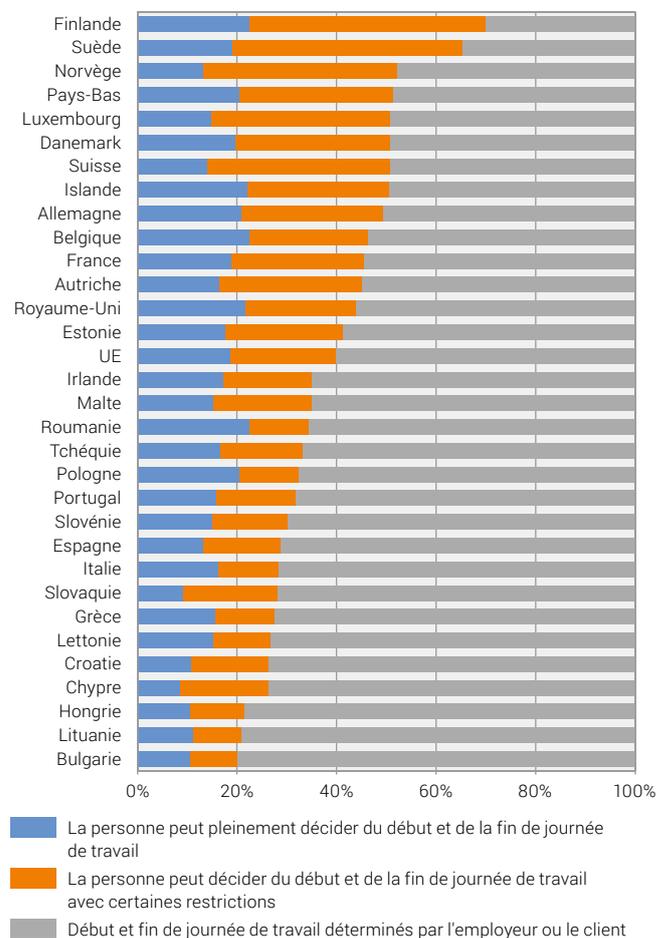
En comparaison européenne, on remarque que les personnes actives occupées en Suisse sont moins susceptibles de bénéficier d'un horaire de travail entièrement flexible (14,0% contre 18,6% dans l'UE; cf. G3); cependant, l'horaire de travail y est moins souvent prescrit que dans l'UE (49,2% contre 60,1%). En Suisse, les personnes actives occupées peuvent plus souvent déterminer le début et la fin de leur journée de travail avec certaines restrictions que dans l'UE (36,8% contre 21,3%).

D'un pays à l'autre, il existe des différences notables quant à la flexibilité de l'horaire de travail. Les personnes actives occupées de Belgique, de Finlande, d'Islande et de Roumanie sont celles qui ont le plus de possibilités de décider pleinement du début et de la fin de leur temps de travail, dans une proportion comprise entre 22 et 23%. En revanche, à Chypre (8,7%) et en Slovaquie (9,3%), cette proportion est de moins d'une personne sur dix. Les pays nordiques, notamment la Finlande (29,9%) et la Suède (34,7%), ont comparativement peu d'horaires de travail fixes. En Hongrie, en Lituanie et en Bulgarie, par contre, ce chiffre est légèrement inférieur à 80%.

## Arrangements de l'horaire de travail en Suisse et dans les États de l'UE et de l'AELE, en 2019

En % des personnes actives occupées

G3



Sources: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA), module «Organisation du travail et aménagement du temps de travail»; EUROSTAT (état: décembre 2020)

© OFS 2021

## Indépendants et salariés membres de la direction ont plus souvent la faculté de prendre très facilement congé à court terme

En Suisse, en 2019, deux personnes actives occupées sur cinq ont déclaré qu'elles pouvaient très facilement prendre une heure ou deux de congé spontanément, et 24,1% avaient la possibilité de prendre un jour ou deux de congé à court terme<sup>3</sup>. Par contre, il est très difficile pour environ une personne active occupée sur dix de prendre des heures (7,7%) ou des jours de congé (11,4%).

Les indépendants et les salariés membres de la direction bénéficient de beaucoup plus de flexibilité pour prendre des congés que les salariés sans fonction de chef ou les apprentis, tant en termes d'heures que de jours de congé (cf. G4). De même, les personnes actives occupées à temps partiel ayant un faible taux d'occupation (moins de 50%) peuvent prendre des congés plus souvent que les personnes actives occupées à plein temps ou celles à temps partiel ayant un taux d'occupation compris entre 50 et 89% (heures de congé: respectivement 50,7% contre 39,2% et 34,7%; jours de congé: respectivement 35,3% contre 23,0% et 19,9%).

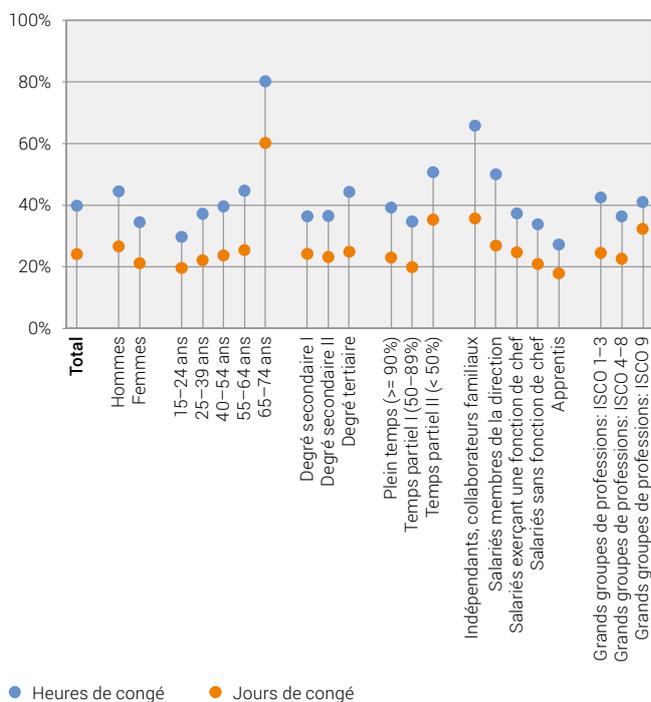
Les hommes bénéficient de meilleures possibilités que les femmes de prendre des congés à court terme: 44,5% des hommes actifs occupés peuvent très facilement prendre des heures de congé et 26,6% des jours de congé, contre respectivement 34,5% et 21,2% des femmes actives occupées, quel que soit leur statut d'activité ou leur taux d'occupation.

En ce qui concerne la prise de congés, la tendance est à une augmentation de la flexibilité en fonction de l'âge et du niveau de formation. Tandis que 29,7% des jeunes actifs occupés âgés de 15 à 24 ans déclarent pouvoir obtenir très facilement des heures de congé et 19,6% des jours de congé, les chiffres correspondants sont respectivement de 44,7% et 25,4% pour les personnes âgées de 55 à 64 ans et de 80,2% et 60,2% pour les personnes actives occupées ayant atteint l'âge de la retraite. Les personnes ayant une formation du degré tertiaire bénéficient également plus souvent de conditions flexibles pour prendre congé que les personnes ayant un niveau de formation secondaire I ou II (heures de congé: 44,3% contre respectivement 36,4% et 36,5%; jours de congé: 24,9% contre respectivement 24,2% et 23,2%).

## Possibilité de prendre des heures<sup>1</sup> ou des jours<sup>2</sup> de congé très facilement, selon différentes caractéristiques<sup>3</sup>, en 2019

En % des personnes actives occupées

G4



● Heures de congé ● Jours de congé

<sup>1</sup> pouvoir prendre une ou deux heures de congé pour des raisons familiales ou personnelles en prévenant dans un délai d'un jour ouvrable

<sup>2</sup> pouvoir prendre un ou deux jours de congé en prévenant au plus trois jours ouvrables à l'avance

<sup>3</sup> grands groupes de professions selon la Nomenclature suisse des professions (CH-ISCO-19): ISCO 1-3: Directeurs, cadres de direction et gérants; professions intellectuelles et scientifiques; professions intermédiaires ISCO 4-8: Employés de type administratif, personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs; agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche; métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat; conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage ISCO 9: Professions élémentaires

Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA), module «Organisation du travail et aménagement du temps de travail»

© OFS 2021

## Grande flexibilité en matière de congé dans les pays d'Europe du Nord

En moyenne européenne, il est très facile pour 34,9% des personnes actives occupées de prendre spontanément une ou deux heures de congé et pour 20,0% de prendre des jours de congé dans un délai très court. En Suisse, les personnes actives occupées disposent donc de possibilités plus souples pour prendre des congés (heures: 39,8%; jours: 24,1%).

Si l'on examine les différents pays, on constate que ces formes de flexibilité sont relativement restreintes en Bulgarie et en Slovaquie (heures de congé: respectivement 13,7% et 14,2%; jours de congé: respectivement 8,1% et 8,7%). Dans les pays d'Europe du Nord, les personnes actives occupées bénéficient par contre d'une grande flexibilité, notamment en termes d'heures de congé (cf. G5). La Slovénie et Malte affichent également des parts élevées, tant en termes d'heures (respectivement 48,4% et 47,8%) que de jours de congé (respectivement 48,1% et 41,4%).

<sup>3</sup> Libellé de la question concernant les heures libres: «Vous est-il facile ou difficile, en prévenant dans un délai d'un jour ouvrable, de prendre une ou deux heures de congé pour des raisons familiales ou personnelles?»

Libellé de la question concernant les jours de congé: «Hors maladie, vous est-il facile ou difficile de prendre un ou deux jours de congé, en prévenant au plus trois jours ouvrables à l'avance?»

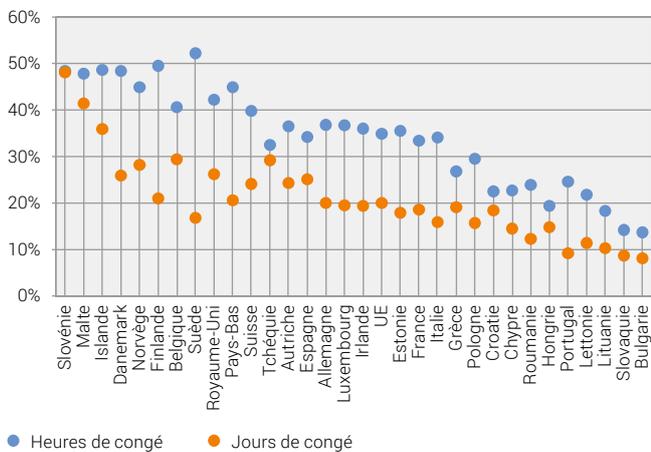
Catégories de réponse aux deux questions: très facile/assez facile/plutôt difficile/très difficile/ne sait pas/pas de réponse

La question concernant les heures libres n'est pas posée aux personnes qui peuvent pleinement décider de leur horaire de travail. Dans le calcul des parts, ces personnes sont exclues du dénominateur.

## Possibilité de prendre des heures<sup>1</sup> ou des jours<sup>2</sup> de congé très facilement en Suisse et dans les États de l'UE et de l'AELE<sup>3</sup>, en 2019

En % des personnes actives occupées

G5



- <sup>1</sup> pouvoir prendre une ou deux heures de congé pour des raisons familiales ou personnelles en prévenant dans un délai d'un jour ouvrable
- <sup>2</sup> pouvoir prendre un ou deux jours de congé en prévenant au plus trois jours ouvrables à l'avance
- <sup>3</sup> les pays ont été triés selon la valeur moyenne des deux catégories

Sources: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA), © OFS 2021  
 module «Organisation du travail et aménagement du temps de travail»;  
 EUROSTAT (état: décembre 2020)

## Environ la moitié des salariés membres de la direction doivent régulièrement adapter leur temps de travail et être disponibles pendant leur temps libre

Outre la flexibilité de l'horaire de travail du point de vue de la personne active occupée, on peut également examiner la flexibilité requise par l'employeur ou le client. Le présent chapitre traite des modifications régulières et imprévues du temps de travail et des contacts fréquents dus au travail pendant le temps libre.

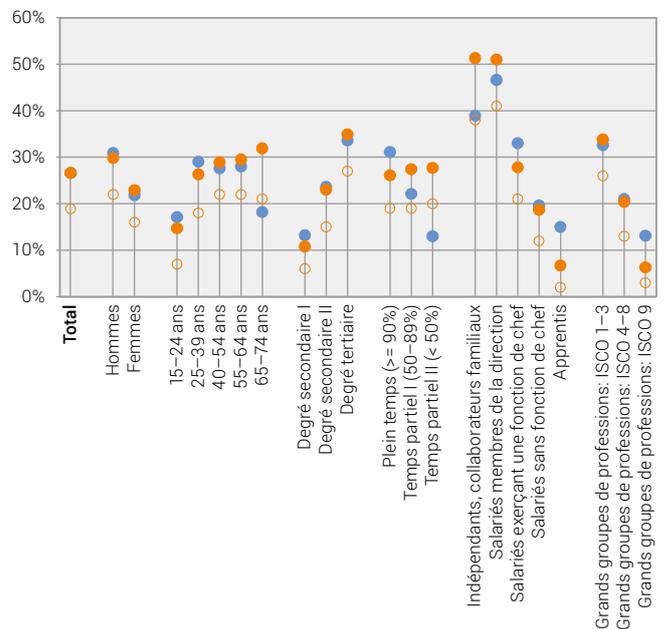
Bien que des adaptations du temps de travail aient rarement ou jamais été demandées par l'employeur ou le client pour un peu moins de la moitié des personnes qui travaillaient en Suisse en 2019 (47,8%), cela se produit au moins une fois par mois pour 25,5% et au moins une fois par semaine pour 26,6% d'entre elles. Concernant la disponibilité au travail pendant le temps libre, la situation est similaire: 45,3% des personnes actives occupées n'ont pas été contactées pendant leur temps libre au cours des deux derniers mois, 28,1% ont été contactées une à deux fois et les 26,6% restantes ont été contactées à plusieurs reprises (parmi celles-ci, 71,2% ont dû agir, c'est-à-dire réaliser un travail à la demande de leur employeur ou d'un client, avant le jour ouvrable suivant).

Ces formes de flexibilité requise concernent plus fréquemment les hommes que les femmes (cf. G6): 30,9% des hommes actifs occupés doivent adapter leur temps de travail au moins une fois par semaine et 29,8% ont été contactés plusieurs fois pendant leur temps libre au cours des deux derniers mois. Les chiffres correspondants pour les femmes actives occupées sont respectivement de 21,8% et 22,9%. Les hommes sont aussi un peu plus susceptibles que les femmes de devoir effectuer une activité avant le jour ouvrable suivant en réponse à une demande

## Flexibilité exigée: modification du temps de travail<sup>1</sup> et disponibilité pour travailler pendant le temps libre<sup>2</sup>, selon différentes caractéristiques<sup>3</sup>, en 2019

En % des personnes actives occupées

G6



- Modification du temps de travail: au moins 1x par semaine
- Disponibilité pour travailler pendant le temps libre: plusieurs fois les 2 derniers mois
- En conséquence: effectuer une activité sans attendre prochain jour de travail

- <sup>1</sup> modifications imprévues et involontaires du temps de travail: au moins une fois par semaine
- <sup>2</sup> disponibilité pour travailler pendant le temps libre: plusieurs fois les deux derniers mois
- <sup>3</sup> grands groupes de professions selon la Nomenclature suisse des professions (CH-ISCO-19):  
 ISCO 1-3: Directeurs, cadres de direction et gérants; professions intellectuelles et scientifiques; professions intermédiaires  
 ISCO 4-8: Employés de type administratif; personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs; agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche; métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat; conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage  
 ISCO 9: Professions élémentaires

Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA), © OFS 2021  
 module «Organisation du travail et aménagement du temps de travail»

d'un employeur ou d'un client (72,8% des hommes contactés plusieurs fois pour du travail dans leur temps libre, contre 69,0% des femmes dans la même situation).

Plus le niveau de qualification des personnes actives occupées augmente, plus la flexibilité exigée par l'employeur ou le client augmente également. Par exemple, 13,2% des personnes actives occupées ayant un niveau d'éducation secondaire I déclarent qu'elles sont exposées au moins une fois par semaine à des changements imprévus dans leur temps de travail et 10,8% déclarent qu'elles ont été contactées plusieurs fois au cours des deux derniers mois pour se voir confier un travail pendant leur temps libre. Chez celles qui ont fait des études supérieures, les proportions sont environ trois fois plus élevées (33,6% pour le temps de travail et 34,9% pour la disponibilité pendant le temps libre). Considérées sous l'angle de la profession exercée, les différences, du moins quant au nombre de contacts pendant le

temps libre, sont encore beaucoup plus importantes: 6,3%<sup>4</sup> des personnes actives occupées exerçant une profession élémentaire sont contactées plusieurs fois pour un travail, contre 33,8% des personnes actives occupées hautement qualifiées<sup>5</sup>.

Les salariés membres de la direction, mais aussi les indépendants, sont fréquemment exposés à des changements du temps de travail (respectivement 46,6% et 38,9%), et la moitié des personnes appartenant à ces deux groupes de personnes actives occupées sont contactées pour travailler pendant leur temps libre (respectivement 51,0% et 51,3%). Celles-ci doivent également répondre plus souvent que la moyenne avant le jour ouvrable suivant (respectivement 80,4% et 73,7% de celles qui ont été contactées plus d'une fois). En comparaison, la flexibilité exigée des salariés sans fonction de chef s'élève à un peu moins de 20% (aménagement du temps de travail: 19,6%; disponibilité pendant le temps libre: 18,7%).

Avec l'âge, les personnes actives occupées sont plus souvent contactées plusieurs fois pendant leur temps libre: c'est le cas de 31,9% des 65 à 74 ans contre une proportion de 14,7% chez les jeunes de 15 à 24 ans. La nécessité d'adapter le temps de travail au moins une fois par semaine est la plus répandue dans le groupe des 25 à 64 ans (un peu moins de 30%).

Le degré de flexibilité exigée est également très différent d'une branche économique à une autre: tandis qu'un tiers des personnes actives occupées des branches «activités financières et d'assurance» (33,9%) et «activités spécialisées, scientifiques et techniques» (33,6%) doivent modifier leur horaire de travail au moins une fois par semaine, ce chiffre est nettement inférieur dans les branches «administration publique, activités extraterritoriales» (20,8%) et «enseignement» (18,4%). En revanche, les dernières sont contactées beaucoup plus souvent pendant leur temps libre pour le travail et elles représentent, avec les personnes actives occupées de la branche «agriculture et sylviculture», la part la plus élevée à cet égard (dans chacune des deux branches, 37,8% ont été contactées plusieurs fois au cours des deux derniers mois). En revanche, les personnes actives occupées des branches «administration publique, activités extraterritoriales» (19,2%) et «activité industrielle, production d'énergie» (19,5%) sont les moins susceptibles d'être contactées pendant leur temps libre.

### La modification fréquente du temps de travail est très courante au Luxembourg et en Finlande

En moyenne européenne, le niveau de flexibilité du temps de travail exigée est un peu moins élevé qu'en Suisse: 21,3% des personnes actives occupées déclarent qu'elles doivent adapter leur temps de travail au moins une fois par semaine, et 18,9% au moins une fois par mois (Suisse: respectivement 26,6% et 25,5%). Dans les pays voisins, on observe également des niveaux de flexibilité exigée supérieurs à la moyenne européenne globale. En France 27,4%,

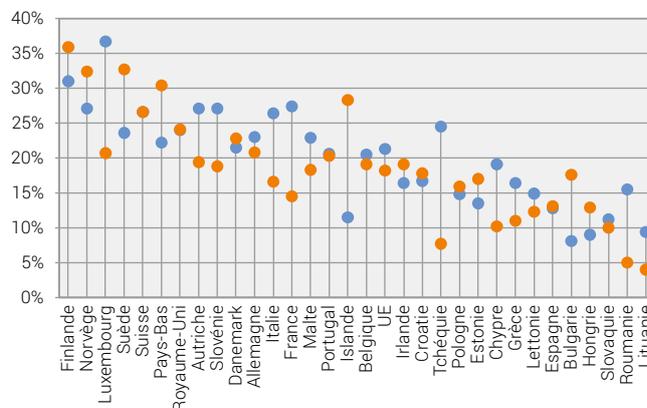
<sup>4</sup> Extrapolation basée sur moins de 50 observations. Les résultats sont à interpréter avec beaucoup de précaution.

<sup>5</sup> Selon la nomenclature suisse des professions CH-ISCO-19, les personnes des grands groupes de professions suivants sont considérées comme hautement qualifiées: directeurs, cadres de direction et gérants; professions intellectuelles et scientifiques; professions intermédiaires.

### Flexibilité exigée: modification du temps de travail<sup>1</sup> et disponibilité pour travailler pendant le temps libre<sup>2</sup>, en Suisse et dans les États de l'UE et de l'AELE<sup>3</sup>, en 2019

En % des personnes actives occupées

G7



- Modification du temps de travail: au moins 1x par semaine
- Disponibilité pour travailler pendant le temps libre: plusieurs fois les 2 derniers mois

- modifications imprévues et involontaires du temps de travail: au moins une fois par semaine
- disponibilité pour travailler pendant le temps libre: plusieurs fois les deux derniers mois
- les pays ont été triés selon la valeur moyenne des deux catégories

Sources: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA), module «Organisation du travail et aménagement du temps de travail»; EUROSTAT (état: décembre 2020)

© OFS 2021

en Autriche 27,1%, en Italie 26,4% et en Allemagne 23,0% des personnes actives occupées doivent adapter leur temps de travail au moins une fois par semaine en raison de changements imprévus. En Bulgarie (8,1%), en Hongrie (9,0%) et en Lituanie (9,4%), cette proportion est inférieure à une personne active occupée sur dix (cf. G7), tandis qu'elle est supérieure à 30% au Luxembourg (36,7%) et en Finlande (31,0%).

### Dans les pays d'Europe du Nord et en Suisse, les personnes actives occupées sont souvent contactées pour travailler pendant leur temps libre

En Europe du Nord, les personnes actives occupées sont contactées relativement souvent pendant leur temps libre. C'est en Finlande que ce procédé est le plus fréquent: au cours des deux derniers mois, 35,9% des personnes actives occupées y ont été contactées plusieurs fois pour se voir confier des tâches professionnelles en dehors des heures de travail. La Finlande est suivie à cet égard par la Suède (32,7%), la Norvège (32,4%), les Pays-Bas (30,4%) et l'Islande (28,3%). La Suisse occupe ainsi le sixième rang (26,6%). La moyenne européenne globale est de 18,2%; en Lituanie (4,0%), en Roumanie (5,0%) et en Tchéquie (7,7%), la proportion est inférieure à une personne sur dix (cf. G7).

### 3 Méthodes pratiquées sur le lieu de travail

#### En Suisse, près des trois quarts des salariés enregistrent leurs heures de travail

En Suisse, le temps de travail de 73,9% des salariés a été enregistré en 2019; pour 6,9%, seule la présence au travail a été enregistrée, et aucun enregistrement n'a été fait pour les 19,1% restants (cf. G8). La majorité des personnes dont les heures de travail sont enregistrées le font elles-mêmes manuellement (53,1% des salariés). Pour 13,4%, cette opération est automatisée et, pour 5,4%, elle est effectuée par le supérieur (autre méthode: 2,1%).

Selon la taille de l'entreprise, les salariés bénéficient de conditions différentes: alors que dans les petites entreprises<sup>6</sup> l'absence d'enregistrement est plus fréquente que dans les moyennes et grandes entreprises (respectivement 24,7% contre 16,6% et 17,2%), dans les moyennes entreprises, les heures sont plus souvent saisies manuellement (57,7%, contre 50,4% dans les petites entreprises et 52,5% dans les grandes) et dans les grandes entreprises l'enregistrement automatisé est plus fréquent (15,9% contre 11,0% dans les petites et 11,9% dans les moyennes entreprises). La saisie manuelle des temps de travail par le supérieur est plus courante chez les salariés peu qualifiés (salariés exerçant une profession élémentaire: 12,2%; sans formation post-obligatoire: 10,6%) et chez les salariés à temps partiel ayant un taux d'occupation inférieur à 50% (7,9%).

#### Dans l'UE, près de 60% des salariés enregistrent leurs heures de travail

En comparaison européenne, la répartition des salariés selon le mode d'enregistrement de leurs heures de travail diffère fortement de celle observée en Suisse. Ainsi, dans toute l'Europe, les heures de travail sont enregistrées pour près de trois salariés sur cinq, à savoir automatiquement pour 32,8% des salariés (Suisse: 13,4%), manuellement par le supérieur pour 7,7% (Suisse: 5,4%), manuellement par soi-même pour 15,8% (Suisse: 53,1%) et par une autre méthode pour les 2,0% restants (Suisse: 2,1%; cf. G9). En moyenne européenne, seule la présence est enregistrée beaucoup plus fréquemment qu'en Suisse (19,6% contre 6,9%). La proportion des salariés n'ayant aucun enregistrement est similaire, soit d'environ 20%.

Il existe une grande disparité entre les pays quant à l'enregistrement des heures de travail effectuées ou de la présence. En Autriche, en Finlande, en Islande, en Slovaquie et en Slovénie, les heures de travail effectuées sont enregistrées pour plus de 80% des salariés, contre moins d'un quart en Lettonie. L'enregistrement de la présence est pratiqué pour au moins 40% des salariés au Danemark et en Pologne, contre moins de 5% en Autriche et en Islande. Enfin, plus de la moitié des salariés en Lettonie et à Chypre n'enregistrent rien, contre 2,5% en Slovaquie.

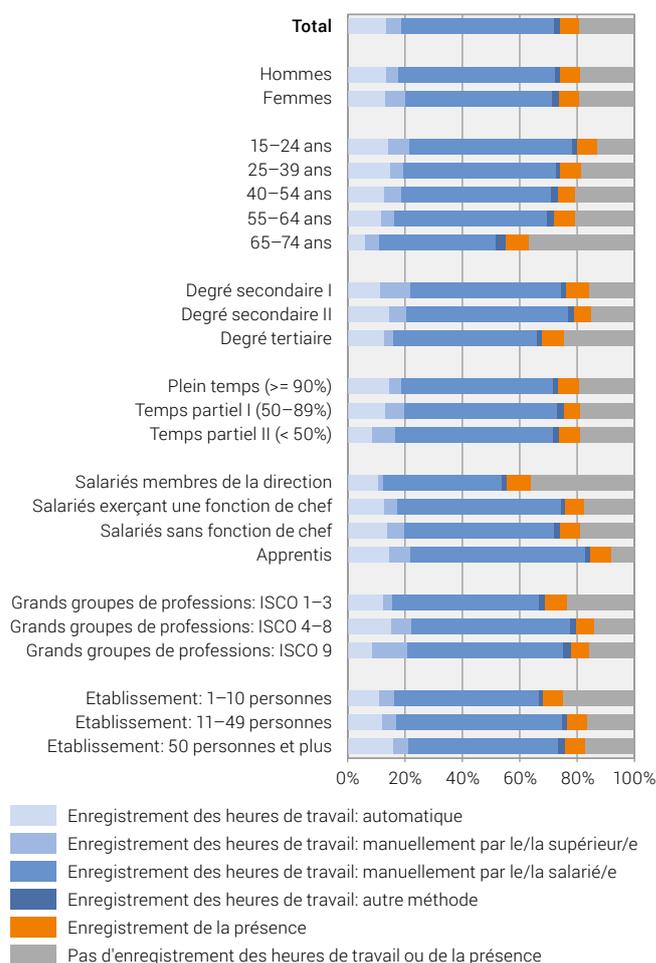
<sup>6</sup> petite entreprise: 1 à 10 personnes; moyenne entreprise: 11 à 49 personnes; grande entreprise: à partir de 50 personnes

<sup>7</sup> Extrapolation basée sur moins de 50 observations. Les résultats sont à interpréter avec beaucoup de précaution.

#### Enregistrement de la présence et des heures de travail selon différentes caractéristiques<sup>1</sup>, en 2019

En % des salariés y c. apprentis

G8



<sup>1</sup> grands groupes de professions selon la Nomenclature suisse des professions (CH-ISCO-19):  
 ISCO 1-3: Directeurs, cadres de direction et gérants; professions intellectuelles et scientifiques; professions intermédiaires  
 ISCO 4-8: Employés de type administratif; personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs; agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche; métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat; conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage  
 ISCO 9: Professions élémentaires

Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA), module «Organisation du travail et aménagement du temps de travail»

© OFS 2021

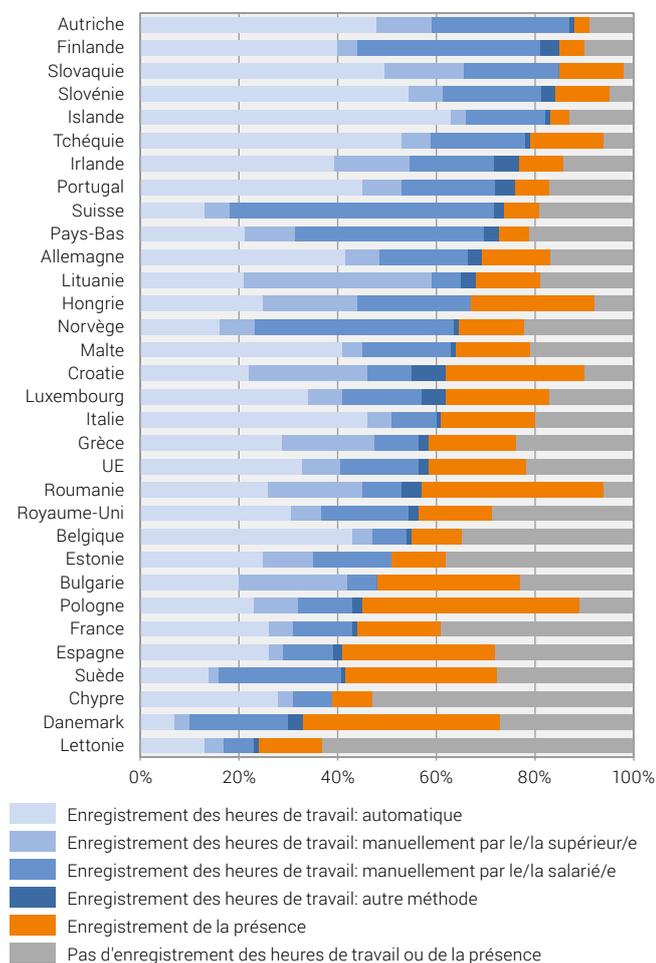
#### Grande autonomie au travail pour les indépendants et les salariés membres de la direction

L'autonomie au travail peut être examinée en fonction de deux critères: l'influence sur l'ordre dans lequel les tâches sont exécutées et l'influence sur le contenu des tâches elles-mêmes. L'influence sur le déroulement des tâches est plus répandue que celle portant sur le contenu. En 2019, 48,9% des personnes actives occupées en Suisse ont pu exercer une grande influence sur l'ordre dans lequel les tâches sont effectuées et 32,2% sur le contenu des tâches; 31,4% ont exercé une certaine influence sur l'ordre dans lequel les tâches sont effectuées et 35,2% sur le contenu des tâches proprement dites.

## Enregistrement de la présence et des heures de travail en Suisse et dans les États de l'UE et de l'AELE, en 2019

En % des salariés y c. apprentis

G9



Sources: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA), © OFS 2021  
 module «Organisation du travail et aménagement du temps de travail»;  
 EUROSTAT (état: décembre 2020)

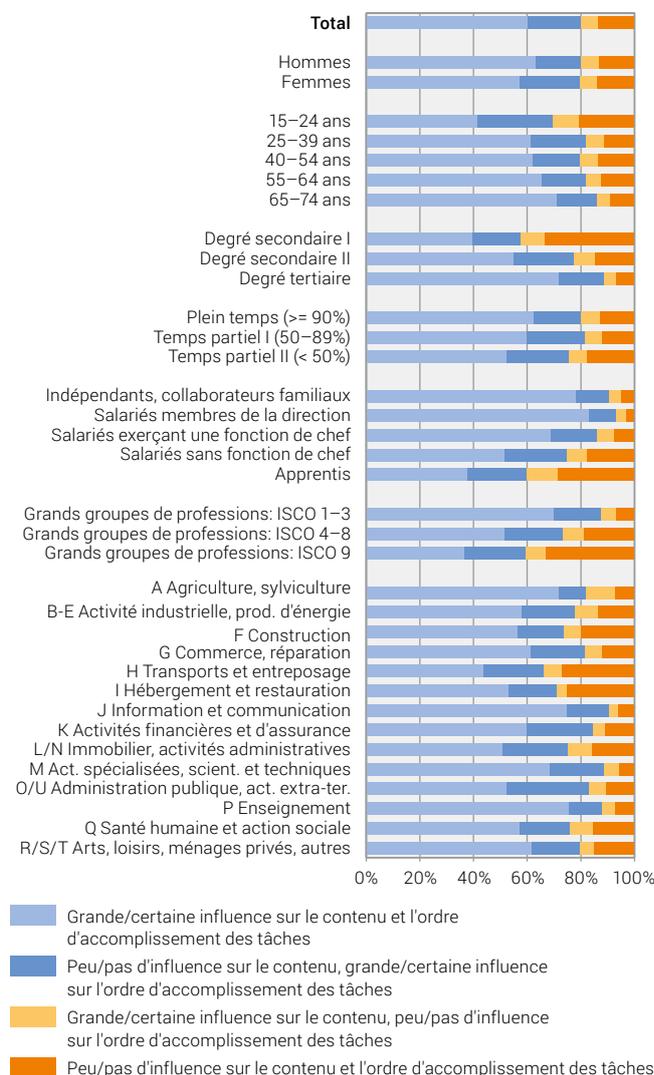
Dans l'ensemble, 60,4% des personnes actives occupées déclarent avoir une certaine ou une grande influence autant sur l'ordre que sur le contenu de leurs tâches. Par contre, 13,5% des personnes actives occupées ont peu ou pas d'influence sur les tâches à accomplir au travail (cf. G10).

Les hommes bénéficient d'une plus grande autonomie dans le travail que les femmes (63,3% ont une certaine ou une grande influence sur ces deux critères, contre 57,2% des femmes). L'autonomie au travail s'accroît avec l'âge (15–24 ans: 41,5%; 25–64 ans: plus de 60%; 65–74 ans: 71,3%) et avec le niveau de qualification, que ce soit en termes d'éducation (secondaire I: 39,6%; tertiaire: 71,9%) ou de profession exercée (professions élémentaires: 36,8%; hautement qualifiées: 70,0%). Les personnes actives occupées à plein temps sont plus à même d'exercer une large ou une certaine influence en ce qui concerne leur travail que les personnes actives occupées à temps partiel dont le taux d'occupation est inférieur à 50% (62,4% contre 52,6%). Ce sont les indépendants (78,1%) et les salariés membres de la

## Autonomie au travail selon différentes caractéristiques<sup>1</sup>, en 2019,

En % des personnes actives occupées

G10



<sup>1</sup> grands groupes de professions selon la Nomenclature suisse des professions (CH-ISCO-19):  
 ISCO 1–3: Directeurs, cadres de direction et gérants; professions intellectuelles et scientifiques; professions intermédiaires  
 ISCO 4–8: Employés de type administratif; personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs; agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche; métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat; conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage  
 ISCO 9: Professions élémentaires  
 Nomenclature générale des activités économiques (NOGA 2008)

Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA), © OFS 2021  
 module «Organisation du travail et aménagement du temps de travail»

direction (83,2%) qui disposent du plus haut niveau d'autonomie au travail (salariés exerçant une fonction de chef: 68,8%; sans fonction de chef: 51,8%; apprentis: 37,9%)

Selon la branche économique, l'influence sur l'ordre et le contenu des tâches est très variable. Dans les branches «enseignement» et «information et communication», les trois quarts des personnes actives occupées ont une grande ou une certaine influence tant sur le contenu que sur le déroulement de leur travail. De même, les personnes actives occupées de la branche

«agriculture et sylviculture» (71,9%) ainsi que des «activités spécialisées, scientifiques et techniques» (68,6%) ont une grande part d'autonomie dans leur travail. Par contre, cette proportion est inférieure à la moitié dans la branche «transports et entreposage».

### Forte autonomie au travail en Islande, au Luxembourg et au Portugal

En moyenne européenne, une personne active occupée sur deux a une certaine ou une grande influence sur le contenu et le déroulement des tâches au travail, et un peu moins d'un tiers n'a que peu ou pas d'influence sur l'ordre ou le contenu des tâches (cf. G11). En Suisse, l'autonomie au travail est ainsi supérieure à la moyenne européenne (grande ou certaine influence: 60,4%; peu ou pas d'influence: 13,5%). Avec des parts supérieures à 70%, l'Islande (76,4%), le Portugal (75,5%) et le Luxembourg (73,3%) ont un degré élevé d'autonomie au travail, tandis qu'à Chypre et en Slovaquie, respectivement 19,8% et 23,2% seulement des personnes actives occupées bénéficient d'un degré élevé d'autonomie dans le travail. Dans les pays voisins, la situation est très différente: alors qu'en Italie 61,7% des personnes actives occupées ont une grande ou une certaine influence tant sur l'ordre que sur le contenu des tâches, en Autriche ce chiffre est de moitié moindre (29,8%).

## 4 Durée du trajet entre le domicile et le lieu de travail

### Le temps de trajet moyen des personnes actives occupées est de 26 minutes

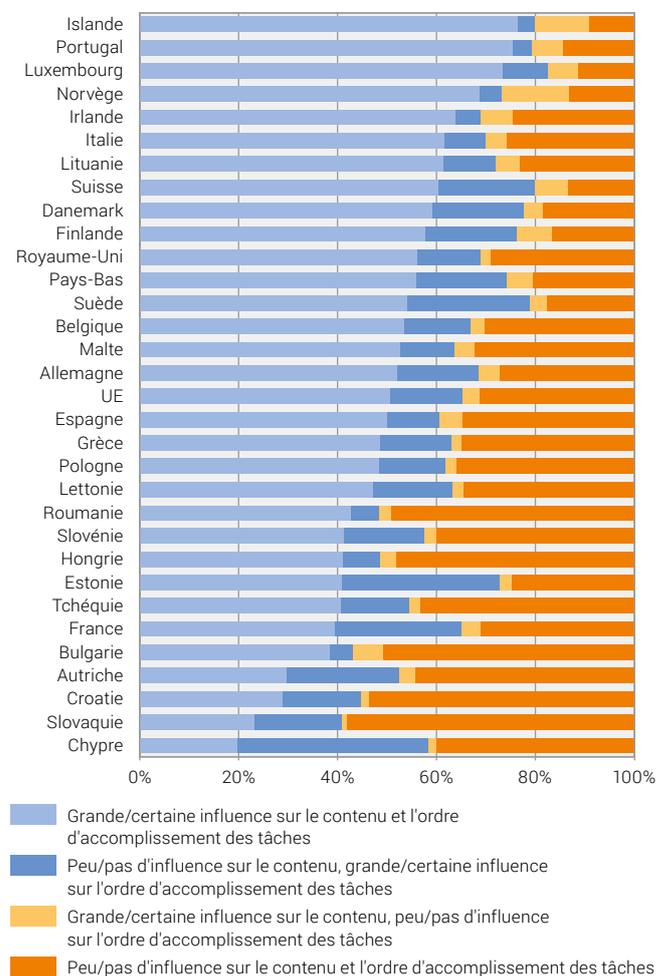
La durée du trajet est le temps de déplacement entre le lieu de résidence et le lieu de travail des personnes actives occupées. Le temps pris en compte est celui d'un aller simple sans détour. Les personnes qui travaillent normalement à domicile sont exclues du calcul.

En 2019, la durée moyenne des trajets domicile-travail était en Suisse de 26 minutes. Le temps de trajet domicile-travail diminue avec l'âge: les personnes de 15 à 39 ans consacrent en moyenne 28 minutes à leur trajet, contre 25 minutes pour celles de 40 à 64 ans et 22 minutes pour celles qui ont atteint l'âge de la retraite (cf. G12). On relève également des différences en fonction du niveau de formation. Les personnes actives occupées ayant un niveau de formation tertiaire effectuent en moyenne un trajet de 6 minutes de plus que les personnes actives occupées ayant un niveau de formation secondaire I ou II (30 minutes contre 24 minutes). Le taux d'occupation semble également avoir une influence sur la durée du trajet nécessaire pour se rendre au travail: les personnes actives occupées à plein temps (27 minutes) et celles à temps partiel ayant un taux d'occupation compris entre 50% et 89% (26 minutes) voyagent plus longtemps que les personnes actives occupées à temps partiel avec un taux d'occupation inférieur (22 minutes). Les personnes actives occupées qui travaillent dans une grande entreprise s'accommodent d'un trajet plus long pour se rendre au travail que les personnes travaillant dans une petite ou une moyenne entreprise (30 minutes contre

## Autonomie au travail en Suisse et dans les États de l'UE et de l'AELE, en 2019

En % des personnes actives occupées

G11



Sources: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA), module «Organisation du travail et aménagement du temps de travail»; EUROSTAT (état: décembre 2020)

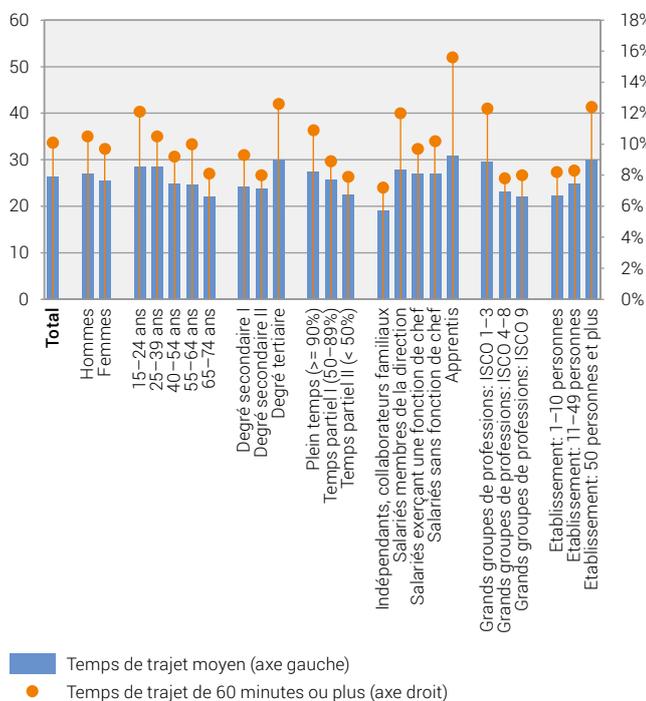
© OFS 2021

respectivement 22 et 25 minutes). Les indépendants – ceux travaillant à domicile non compris – passent beaucoup moins de temps à se déplacer (19 minutes) que les salariés, dont le temps de déplacement est de 27 à 28 minutes selon leur statut, les apprentis ayant le temps de déplacement le plus élevé (31 minutes).

## Durée moyenne du trajet entre le domicile et le lieu de travail et part de personnes avec une durée de 60 minutes ou plus<sup>1</sup>, selon différentes caractéristiques<sup>2</sup>, en 2019

En minutes respectivement en % des personnes actives occupées

G12



- <sup>1</sup> trajet simple, sans le retour et sans détours; sans les personnes qui travaillent normalement à domicile.
- <sup>2</sup> grands groupes de professions selon la Nomenclature suisse des professions (CH-ISCO-19): ISCO 1-3: Directeurs, cadres de direction et gérants; professions intellectuelles et scientifiques; professions intermédiaires  
ISCO 4-8: Employés de type administratif; personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs; agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche; métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat; conducteurs d'installations et de machines; et ouvriers de l'assemblage  
ISCO 9: Professions élémentaires

Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA), module «Organisation du travail et aménagement du temps de travail»

© OFS 2021

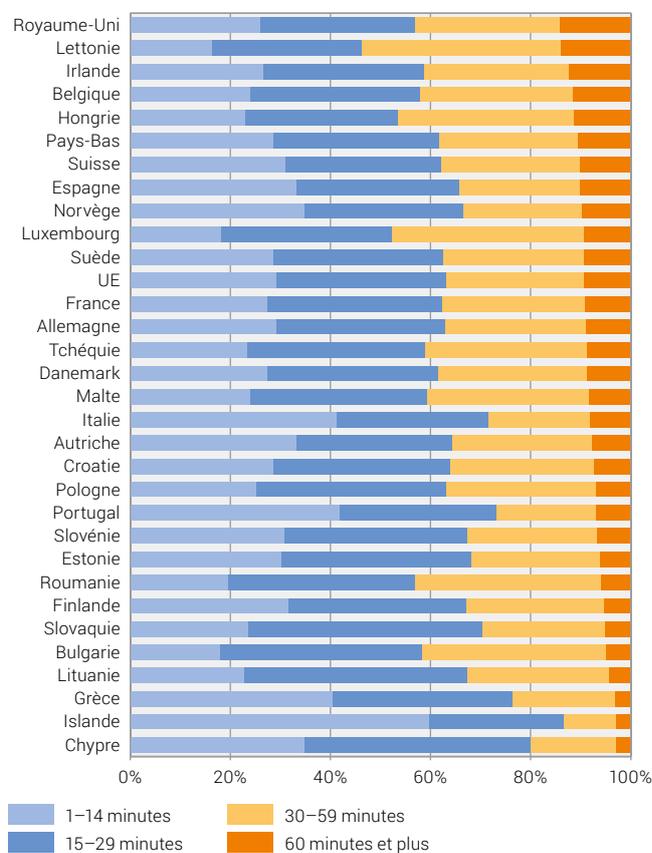
## Longs trajets plus fréquents que la moyenne chez les apprentis

La proportion de personnes actives occupées ayant à accomplir des trajets d'une heure ou plus correspond à la durée moyenne des trajets: si au total, 10,1% des personnes actives occupées consacrent 60 minutes ou plus à un simple déplacement pour se rendre au travail, les longs trajets sont particulièrement fréquents chez les apprentis (15,6%) de même que chez les jeunes de 15 à 24 ans (12,1%). Les personnes hautement qualifiées présentent également une forte proportion de longs trajets domicile-travail (avec formation du degré tertiaire: 12,6%; exerçant une profession hautement qualifiée: 12,3%). La proportion de personnes travaillant dans une grande entreprise se situe à un niveau similaire (12,4%).

## Durée moyenne du trajet entre le domicile et le lieu de travail<sup>1</sup> en Suisse et dans les États de l'UE et de l'AELE, en 2019

En % des personnes actives occupées

G13



- <sup>1</sup> trajet simple, sans le retour et sans détours; sans les personnes qui travaillent normalement à domicile.

Sources: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA), module «Organisation du travail et aménagement du temps de travail»; EUROSTAT (état: décembre 2020)

© OFS 2021

## En Islande, 60% des personnes actives occupées se rendent au travail en moins de 15 minutes

En moyenne, le temps de trajet dans l'UE est inférieur à 15 minutes pour 29,4% des personnes actives occupées, compris entre 15 et 29 minutes pour 33,7%, entre 30 et 59 minutes pour 27,7% et dure une heure ou plus pour 9,2%. La Suisse présente une répartition très similaire (1-14 minutes: 31,2%; 15-29 minutes: 30,9%; 30-59 minutes: 27,8%; 60 minutes ou plus: 10,1%; cf. G13). Une proportion relativement forte de longs trajets d'une heure ou plus est observée au Royaume-Uni (14,1%) et en Lettonie (13,9%), alors que cette proportion est inférieure à 10% dans les pays voisins de la Suisse et même inférieure à 3% à Chypre et en Islande. L'Islande se distingue par une proportion remarquable de trajets de moins d'un quart d'heure (59,8%), suivie du Portugal (41,9%), de l'Italie (41,4%) et de la Grèce (40,3%).

### Enquête suisse sur la population active

L'ESPA est une enquête par sondage téléphonique auprès des ménages menée chaque année depuis 1991 par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Elle décrit la structure et l'évolution de la population active ainsi que le comportement à l'égard du travail en Suisse. L'OFS rend les résultats comparables au niveau international en s'appuyant sur les recommandations du Bureau international du Travail (BIT) et sur les normes d'EUROSTAT applicables aux enquêtes sur les forces de travail. De 1991 à 2009, l'enquête a été effectuée au 2<sup>e</sup> trimestre uniquement. Conformément à l'accord bilatéral de coopération statistique entre la Suisse et l'Union européenne, l'ESPA est aujourd'hui menée en continu en vue de produire des indicateurs trimestriels sur l'offre de travail. L'ESPA est réalisée par un institut d'étude de marché privé pour le compte de l'OFS. L'échantillon de base comprend depuis 2010 environ 100 000 interviews annuelles. Un échantillon spécial composé d'environ 20 000 interviews de personnes étrangères complète l'échantillon de base. La population couverte est la population résidente permanente de 15 ans et plus. Grâce à un panel rotatif, les mêmes personnes peuvent être interrogées quatre fois au cours d'une période de 15 mois consécutifs.

### Module «Organisation du travail et aménagement du temps de travail»

Le module européen «Organisation du travail et aménagement du temps de travail» a été réalisé en 2019 dans le cadre de l'enquête suisse sur la population active. Les résultats sont basés sur un échantillon d'un peu plus de 7000 personnes actives occupées âgées de 15 à 89 ans. Le module porte sur les sujets suivants:

- Flexibilité du temps de travail: horaires variables; possibilité de prendre des heures ou des jours de congé à court terme; flexibilité attendue du temps de travail; disponibilité à travailler pendant le temps libre.
- Méthodes sur le lieu de travail: enregistrement de la présence ou des heures de travail; travail sous pression temporelle; autonomie au travail (quant à l'ordre et au contenu des tâches).
- Lieu de travail et temps de déplacement: lieu de travail principal; temps de déplacement domicile-travail; travail sur plusieurs lieux de travail.

L'Office statistique de l'Union européenne (Eurostat) a déjà publié en automne 2020 les résultats concernant les pays de l'UE et de l'AELE. Comme les comparaisons européennes présentées dans cette publication sont basées sur la base de données d'Eurostat, certains résultats correspondent à des analyses d'Eurostat publiées précédemment.

Les données et les publications d'Eurostat sur le module «Organisation du travail et aménagement du temps de travail» sont accessibles par les liens suivants:

- Communiqué de presse: 8a13751f-3db8-7f0e-d773-7a96d59a1238 (europa.eu)

- Statistics explained, flexibilité du temps de travail: [https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Flexibility\\_at\\_work\\_-\\_statistics](https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Flexibility_at_work_-_statistics)
- Statistics explained, méthodes sur le lieu de travail: [https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Job\\_autonomy\\_and\\_pressure\\_at\\_work\\_-\\_statistics](https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Job_autonomy_and_pressure_at_work_-_statistics)
- Statistics explained, lieu de travail et temps de déplacement entre le domicile et le lieu de travail: [https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Main\\_place\\_of\\_work\\_and\\_commuting\\_time\\_-\\_statistics](https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Main_place_of_work_and_commuting_time_-_statistics)
- Base de données de l'UE sur les résultats du module: base de données – emploi et chômage (Enquête sur les forces de travail) – Eurostat (europa.eu) → modules ad-hoc EFT → 2019. Organisation du travail et aménagement du temps de travail

### Définitions utilisées dans le domaine du marché du travail

#### Personnes actives occupées

Sont considérées comme actives occupées les personnes d'au moins 15 ans révolus qui, au cours de la semaine de référence,

- ont travaillé au moins une heure contre rémunération
- ou qui, bien que temporairement absentes de leur travail (pour cause de maladie, de vacances, de congé maternité, de service militaire, etc.), avaient un emploi en tant que salarié ou comme indépendant;
- ou qui ont travaillé dans l'entreprise familiale sans être rémunérées.

#### Personnes travaillant à temps partiel

Sont réputées travailler à temps partiel toutes les personnes actives occupées dont le taux d'occupation est inférieur à 90% (définition appliquée en Suisse). On opère une distinction entre temps partiel I et temps partiel II:

- Temps partiel I: taux d'occupation de 50 à 89%
- Temps partiel II: taux d'occupation de moins de 50%.

À l'échelle internationale, le seuil au-dessous duquel une personne est réputée travailler à temps partiel est fixé à 100% et non à 90%.

#### Groupement des États de l'UE et de l'AELE

Les données analysées se réfèrent à l'année 2019. Le groupement de l'UE compte par conséquent 28 nations (UE-28): Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Suède, Slovaquie, Slovénie et Tchéquie. La Suisse, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège font partie de l'AELE.

---

**Éditeur:** Office fédéral de la statistique (OFS)

**Renseignements:** Silvia Perrenoud, BFS, tél. 058 463 66 32

**Rédaction:** Silvia Perrenoud, BFS

**Contenu:** Silvia Perrenoud, BFS; Thomas Christin, BFS

**Série:** Statistique de la Suisse

**Domaine:** 03 Travail et rémunération

**Langue du texte original:** allemand

**Traduction:** Services linguistiques de l'OFS

**Mise en page:** section DIAM, Prepress/Print

**Graphiques:** section DIAM, Prepress/Print

**En ligne:** [www.statistique.ch](http://www.statistique.ch)

**Imprimés:** [www.statistique.ch](http://www.statistique.ch)  
Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel,  
[order@bfs.admin.ch](mailto:order@bfs.admin.ch), tél. 058 463 60 60  
Impression réalisée en Suisse

**Copyright:** OFS, Neuchâtel 2021  
La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales,  
si la source est mentionnée.

**Numéro OFS:** 2115-1900